

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/10/108

Objet : 108 - Contrat VN 27001 – Contrat de maintenance logiciel Pergame

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition formulée par l'entreprise AFI (Agence Française Informatique),

Décide

- De signer le contrat n° VN 27001 – Contrat de maintenance Pergame avec l'entreprise AFI (Agence Française Informatique), domiciliée 42c, avenue de Lingenfeld – 77200 TORCY, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce marché (y compris les avenants, excepté ceux ayant une incidence financière au-delà de 10 % d'augmentation).

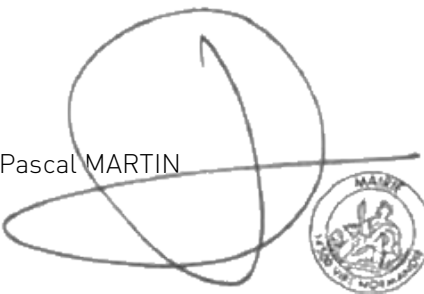
Le montant annuel des prestations s'élève à 735.40 € HT soit un total de 882.48 € HT.

Le contrat est conclu pour une période de 4 ans ferme.

Fait à Vire Normandie, le 26 octobre 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20261027-108-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/10/2026
Publication : 27/10/2026

Décision du Maire n°2026/10/108 du 26 octobre 2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

